

Compte rendu de la réunion De Bureau et Comité Directeur L.L.B.B.

Bureau du 02 Juin 2017 à 18:00 Maison Régionale des Sports 54510 TOMBLAINE



PRESENTS : M. BILICHTIN, Président
Mmes ANCEL - HABART - HENIQUI
MM. BETTIOL – BERGER – HECQUET - KULINICZ - TERNARD A -
TIBERI - VALETTE

EXCUSÉS : M ORY.

ASSISTENT: M TERNARD B.

ABSENT



Le Président, Thierry BILICHTIN ouvre la séance à 18H05.

Thierry BILICHTIN - PRESIDENT

Il laisse d'abord la parole à Luc VALETTE pour commenter les modifications importantes de la commission fédérale juridique que trouverez annexées au présent compte rendu, y compris le point sur la commission régionale.

En fonction des points évoqués, il est décidé de modifier les amendes pour fautes techniques, comme suit :

- 2ème Faute : 20 Euros
- 3ème Faute : 50 Euros
- 4ème faute : 80 Euros
- A noter que les sanctions automatiques sont rétablies

Le président fait ensuite un point sur l'A.G. :

- plus d'assemblée extraordinaire, les sujets abordés ne le nécessite pas
- Adoption simple du principe de l'absorption par la Champagne Ardennes, seule ligue ayant des biens immobiliers
- Toujours dans l'attente de la date de fusion
- Délégation au Comité Directeur à voter

Engagement FRANCE Elite Jeunes : Deux candidatures en U15F – SLUC et ASPTT Tomblaine, il s'entretiendra avec les Présidents pour s'assurer de l'encadrement. Une candidature en U18M et U15M du SLUC – pas de candidature en U18F.

Il souhaite que les conventions Pôles soient signées avant le 30/06 en y incluant bien les modalités financières.

Il propose de porter le barème de remboursement des frais kilométriques à 0,36 Euros (uniformisation avec le barème fédéral et celui des autres ligues). Seul changement dans les barèmes 2017/18 sauf fautes techniques mentionnées plus haut. Pour la péréquation, ils seront fixés au comité directeur de septembre dans l'attente des résultats exacts de cette année.

Il rappelle que pour le suivi médical des pôles le test d'effort n'est plus obligatoire, il sera nécessaire de revoir la convention avec Le Docteur SERRI et de trouver un centre sur Nancy, la clinique Pasteur ne souhaitant pas intervenir sans test d'effort.

Commission des Officiels : Michel TIBERI

Il s'inquiète pour l'organisation du TIL de Vigy, les autres ligues ne délégueront pas d'arbitres, et pour l'instant il n'a qu'un lorrain.

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est close à 19H10.

Comité Directeur du 02 Juin 2017 à 19:00
Maison Régionale des Sports
54510 TOMBLAINE



PRESENTS : M. BILICHTIN, Président
Mmes ANCEL – BETTIOL - HABART - HENIQUI
MM. BETTIOL – BERGER – BEKKAYE – DEVISE – HENIQUI - HEQUET
– JOLIMET -KULINICZ - PICHON – STAUDT - TERNARD A – THOMAS
- TIBERI - VALETTE

EXCUSÉS : Mme CANELA
MM. BOISSEAU – GIACOMINI – HECQUET Jérôme – JACQUOT -
KACED – MERKLING - ORY. - PREVEL

ASSISTENT: M TERNARD B.

ABSENT



Le Président, Thierry BILICHTIN ouvre la séance à 19H10.

Thierry BILICHTIN - PRESIDENT

Il déroule le power point sur la fusion donnant aux présents toutes les explications nécessaires.

Il en fait de même avec la refonte des championnats. Le projet est adopté à l'unanimité.

Trésorier Général : Katia HENIQUI

Le résultat de la péréquation sera déficitaire compte tenu des remboursements pour arbitres manquants à effectuer. Le Président l'interprète comme une « erreur de gestion Ligue », c'est pourquoi il a fait créer une provision de 3 500 Euros sur le budget Ligue, en le qualifiant d'une répartition intolérable. Le Comité Directeur valide cette proposition

Pour les tarifs 2017/18, se reporter au compte rendu du bureau.

La trésorière présente ensuite les résultats 2016/17 et le prévisionnel 2017/18 qui sont sur la page AG 2017 du site. Les nouvelles modalités d'acompte FFBB pour les licences impacteront fortement le budget prochain, ce sera compensé une baisse de la masse salariale et des efforts consentis par les présidents de commission. Leur proposition ont été analysées par la Commission des Finances et légèrement amendées.

Commission Discipline : Luc VALETTE

Propos repris en annexe.

Commission Evénement : Gérard BERGER

Il réitère l'appel fait aux membres du CD pour une aide au TIL de VIGY

Il signale qu'un match de Ligue Féminine aura lieu le 27/08 à 17H00 à Sainte Marie. Le colloque entraîneurs et le recyclage des arbitres régionaux auront lieu le même jour

Des formations Grande Région se dérouleront les 28-29/10 à la Maison des Sports, il travaille sur l'ordre du jour en collaboration avec les deux autres Ligues et la FFBB.

Il termine en faisant un point sur la tenue de l'A.G. et recense les présents pour la mise en place.

Commission des Officiels : Michel TIBERI

Il exprime ses regrets sur le fonctionnement de sa commission au cours de cette saison, il rencontrera le Président. pour faire le point et envisager les mesures à mettre en place pour l'année prochaine.

Il remercie Betty BETTIOL pour son travail et sa disponibilité au niveau des OTM.

Il s'interroge sur le bien fondé du recyclage en commun et les réponses des arbitres.

COMMISSION TECHNIQUE – Eric BETTIOL

Voir compte rendu sur le site.

Il souhaite qu'un cahier des charges pour les TIC soit réalisé.

Au sujet du lien avec la commission Evénements, le Président rappelle qu'elle est là pour harmoniser et proposer mais pas pour tout faire.

COMMISSION SPORTIVE – L. KULINICZ

Voir P.V sur site : http://www.llbb.fr/dirigeants/c_s_r/les_proces_verbaux_csr.html

Tous les PV sont entérinés par le bureau

Il communique les montées et descentes pour la saison à venir. Il demande que les CD lui communique les montées en Honneur pour le 08/06. Les engagements seniors seront à faire à compter du 20/06 pour les jeunes à compter du 04/09.

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est close à 21H10.

Le Secrétaire Général



André TERNARD

Le Président,



Thierry BILICHTIN

Rapport de la Commission Discipline /Statut Règlements

L'activité de la commission de discipline a été intense pour la saison 2016 / 2017 : 32 affaires traitées (dont 13 pour 4 FT ou FD sans rapport). Ce chiffre est un chiffre élevé par rapport aux saisons précédentes : 25 pour la saison 2015 / 2016, 33 pour la saison 2014 / 2015, 15 pour la saison 2013 / 2014, 8 pour la saison 2012 / 2013.

Les principaux motifs des affaires concernent :

- 9 incidents après la rencontre
- 6 incidents pendant la rencontre
- 1 incident avant la rencontre

Il n'est pas surprenant de trouver les incidents après la rencontre en tête du palmarès...

Les championnats concernés sont :

- Coupe masculin 1 dossier
- R1 masculins 4 dossiers
- R1 féminines 1 dossier
- R2 masculins 9 dossiers
- R2 féminines 3 dossiers
- R3 masculins 2 dossiers
- U20 masculins 3 dossiers
- U17 masculins 5 dossiers
- U15 masculins 1 dossier

Les championnats masculins (U17, U20, R2 et R1) sont les principaux pourvoyeurs de dossiers. A noter que les féminines ne représentent que 11% des dossiers pour 40% des licenciés. Bravo à nos filles !!!

Le code du sport a publié un nouveau règlement disciplinaire (décret du 1^{er} août 2016) ; la FFBB a jusqu'au 1^{er} juillet 2017 pour s'y conformer et faire évoluer son règlement disciplinaire.

Un projet de nouveau règlement disciplinaire a été validé lors des Comités Directeurs fédéraux des 15 et 16 décembre 2016, des 3 et 4 mars 2017 et des 7 et 8 avril 2017 des principes découlant de la spécificité de la discipline basket-ball.

Le texte définitif du nouveau règlement disciplinaire sera proposé pour adoption au Comité Directeur fédéral du 1^{er} juillet 2017 après validation par le Ministère des Sports.

Les principales modifications du règlement disciplinaire fédéral concernent :

- la disparition des commissions de discipline départementales à partir de la saison 2018 / 2019
- audio conférence pour tout ou partie des débats autorisée après accord de la personne mise en cause
- transmission des documents et actes de procédure autorisée par courrier électronique avec un dispositif informatique sécurisé (en cours de constitution)
- transmission du rapport d'instruction à la personne mise en cause
- le délai de convocation est ramené à 7 jours (15 jours actuellement)
- la personne mise en cause pourra être représentée par une personne mandatée licenciée dans son club pour la sérénité des débats, le président peut limiter le nombre de personnes présentes
- la commission a un délai de 10 semaines à compter de l'engagement des poursuites pour se prononcer (3 mois actuellement), délai qui peut être prolongé d'un mois en cas de circonstances exceptionnelles
- le délai d'appel est de 7 jours (10 jours actuellement) qui pourra être réduit à 5 jours en cas d'urgence
- introduction d'un dispositif d'appel incident (consécutif à l'appel initial)
- l'appel n'est pas suspensif
- l'organe d'appel dispose d'un délai de 4 mois à compter de l'engagement des poursuites pour se prononcer (6 mois actuellement), délai qui peut être prolongé d'un mois en cas de circonstances exceptionnelles
- possibilité d'infliger une amende financière à une personne physique (montant maxi fixé par un barème suivant l'infraction / montant maxi de 45 000 €)
- la publication de la décision est réalisée de manière anonyme
- introduction d'un barème sur les délais de révocation du sursis suivant l'infraction (de 1 an à 5 ans)

- pour les fautes techniques :
 - Sanctions automatiques :
 - Cumul de 3 FT : 1 week-end de suspension
 - Cumul de 4 FT : 2 week-ends de suspension
 - Possibilité pour le licencié de faire parvenir ses observations et demander à être convoqué sous 15 jours ouvrables)
 - Pour toute FT (ou FD sans rapport) au-delà de la quatrième un dossier disciplinaire est ouvert
 - Pénalité financière automatique notifiée au club

La modification de nos statuts et règlements est tributaire du projet de fusion des ligues de la région Grand Est qui vous a été exposé.

Lors de cette Assemblée Générale nous vous demanderons de :

- valider sur le principe le projet de statuts de la future ligue Grand-Est
- valider la date de fusion (juin 2020)
- valider le mode de fusion : absorption des LR Alsace et Lorraine par la LR Champagne-Ardenne.